



**MMA**

## **ITINÉRAIRES MAI 2017**

Support en unités de compte adossé à un titre de créance et présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Assurance vie et capitalisation

Offre limitée du 2 mai 2017 au 28 juillet 2017 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)

Durée d'investissement conseillée : 10 ans maximum (hors cas de remboursement anticipé automatique comme décrit en page 5)

**Document à caractère publicitaire**

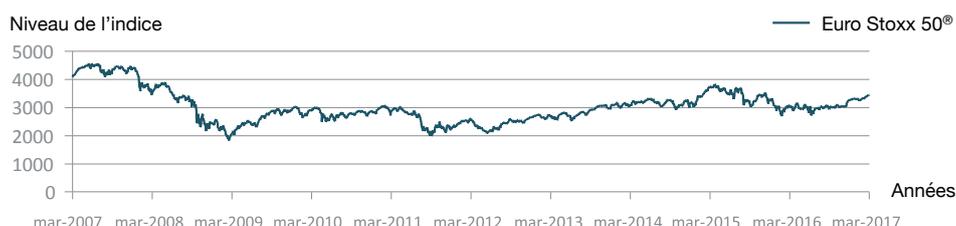


# Un support indexé sur l'indice Euro Stoxx 50®

L'indice Euro Stoxx 50® est composé des 50 premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).

La performance de l'indice Euro Stoxx 50® prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

## Niveaux historiques (entre le 20 mars 2007 et le 20 mars 2017)



**LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.**

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni BNP Paribas S.A ni l'Émetteur n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

## Taux de rendement actuariels futurs

Tableau de présentation des taux de rendement actuariels futurs, nets de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux, dans le cas d'un gain en années 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 :

	Années de remboursement anticipé automatique et échéance <sup>(1)</sup>						
	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
<b>Coupon brut<sup>(2)</sup></b> (si le niveau de l'indice Euro Stoxx 50® est supérieur ou égal à 90 % de son niveau initial)	(5,10 % X 4) = 20,40 %	(5,10 % X 5) = 25,50 %	(5,10 % X 6) = 30,60 %	(5,10 % X 7) = 35,70 %	(5,10 % X 8) = 40,80 %	(5,10 % X 9) = 45,90 %	(5,10 % X 10) = 51 %
<b>Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux</b> (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80 %)	3,82 %	3,73 %	3,65 %	3,56 %	3,49 %	3,41 %	3,33 %
<b>Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux</b> (contrats avec un taux de frais de gestion de 1 %)	3,61 %	3,52 %	3,44 %	3,36 %	3,28 %	3,20 %	3,13 %
<b>Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux</b> (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10 %)	3,50 %	3,42 %	3,34 %	3,25 %	3,17 %	3,10 %	3,02 %

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : 25 août 2021 (année 4), 25 août 2022 (année 5), 25 août 2023 (année 6), 26 août 2024 (année 7), 25 août 2025 (année 8), 25 août 2026 (année 9) ; échéance le 25 août 2027 (année 10).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

# Scénarios de marché

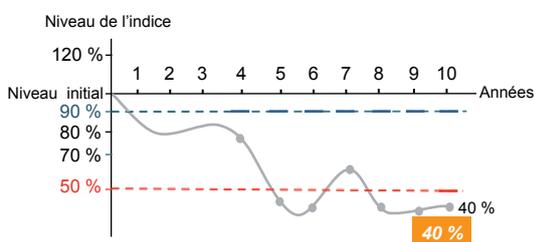
Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendements actuariels nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion de 1,10 %, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

- Barrière de remboursement automatique avec coupon brut<sup>(1)</sup> par anticipation ou à l'échéance
- Niveau de remboursement du support, en pourcentage du capital initialement investi<sup>(2)</sup>
- - - Seuil de perte en capital à la date de constatation finale

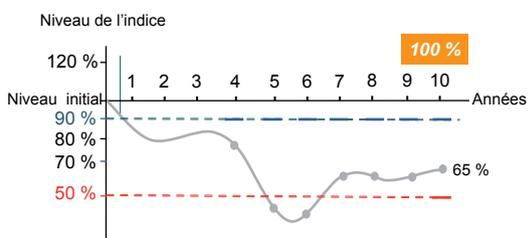
- Évolution de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>
- Niveau de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> aux dates de constatation intermédiaire et finale

## ➤ Scénario défavorable : baisse continue de l'indice sur 10 ans et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'indice)



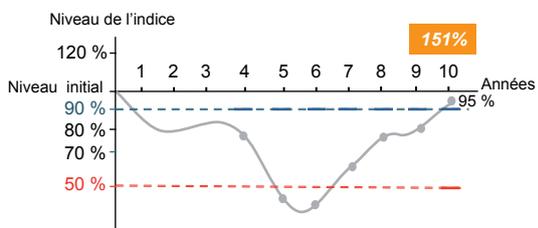
- Niveau final de l'indice : 40 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'indice, soit 40 % du capital initialement investi<sup>(2)</sup>.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **-9,69 %** (égal au taux de rendement actuariel net pour un investissement direct dans l'indice).
- **Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 60 %.**
- **Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.**

## ➤ Scénario intermédiaire : baisse de l'indice sur 10 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'indice)



- Niveau final de l'indice : 65 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi<sup>(2)</sup>.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **-1,10 %** (contre -5,23 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

## ➤ Scénario favorable : baisse de l'indice sur 10 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus de la barrière de remboursement avec coupon brut<sup>(1)</sup> à l'échéance (90 % du niveau initial de l'indice)



- Niveau final de l'indice : 95 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : l'intégralité du capital initialement investi<sup>(2)</sup> + un coupon brut<sup>(1)</sup> de 5,10 % par année écoulée (soit 51 %), soit un total brut de 151 %.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **3,02 %** (contre -1,60 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.) et du garant de la formule (BNP Paribas S.A.) et mise en résolution du garant de la formule.

# Avantages / Inconvénients

## > Avantages

- Vous bénéficiez du potentiel de performance **de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>**, indice de référence du marché actions européen.
- La possibilité de recevoir<sup>(1)</sup>, en plus du capital initialement investi<sup>(2)</sup>, un coupon brut<sup>(3)</sup> potentiel de 5,10 % par année écoulée, **même si l'indice est en légère baisse** :
  - En cours de vie, les années 4 à 9, dans le cas d'un remboursement automatique anticipé, dès lors que l'indice est supérieur ou égal à **90 % de son niveau initial**,
  - À l'échéance, l'année 10, en l'absence de remboursement automatique anticipé, dès lors que l'indice est supérieur ou égal à **90 % de son niveau initial**.
- Votre capital initialement investi<sup>(2)</sup> sera remboursé à l'échéance des 10 ans si le niveau de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal au seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'indice).
- Dès lors que les conditions de remboursement automatique sont réunies, si l'indice est en baisse (jusqu'à 10 % de baisse par rapport à son niveau initial) ou s'il est stable ou en très légère hausse par rapport à son niveau initial, vous recevrez<sup>(1)</sup> **un gain supérieur à la performance de l'indice, du fait de la fixation des gains à 20,40 %, 25,50 %, 30,60 %, 35,70 %, 40,80 %, 45,90 % ou 51 %**, selon l'année de remboursement.
- **Possible retour sur investissement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque année, à partir de l'année 4.

## > Inconvénients

- MMA ITINÉRAIRES MAI 2017 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage ou dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) et à l'échéance des 10 ans (dès lors que l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> perd plus de 50 % par rapport à son niveau initial). Une faible variation, **à l'échéance des 10 ans**, de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> autour de 50 % de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement, tout comme une faible variation autour de la barrière de remboursement fixée à 90 % de son niveau initial.
- En acquérant ce support, vous êtes exposé(e) à une **dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur** (BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V) **et du Garant de la formule** (BNP Paribas S.A), qui induit un risque sur la valeur de marché du support, **ou un éventuel risque de défaut de paiement ou faillite de ces entités (ou de mise en résolution du Garant de la formule)**, qui induit un risque sur le remboursement.
- Le **coupon brut<sup>(3)</sup> est plafonné à 20,40 %, 25,50 %, 30,60 %, 35,70 %, 40,80 %, 45,90 % ou 51 %**, selon l'année de remboursement, même si l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> enregistre une hausse supérieure à ces montants sur les mêmes périodes.
- La performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. **Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice.**
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement** qui peut varier entre 4 ans, 5 ans, 6 ans, 7 ans, 8 ans, 9 ans ou 10 ans.

(1) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus mais le contrat se poursuit.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.) et du garant de la formule (BNP Paribas S.A.) et mise en résolution du garant de la formule.

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

# Fonctionnement du support

## ➤ En bref

- Un support indexé sur l'**indice actions européen Euro Stoxx 50<sup>®</sup>**, calculé sans réinvestissement des dividendes.
- Un **mécanisme de remboursement anticipé automatique tous les ans, à partir de l'année 4**, avec l'opportunité de recevoir, le cas échéant, en plus du remboursement du capital initialement investi<sup>(1)</sup>, un **coupon brut de 5,10 %<sup>(2)</sup> par année écoulée**, si à l'une des dates de constatation intermédiaire, le niveau de clôture officiel de l'indice est supérieur ou égal à 90% de son niveau initial.
- En l'absence de remboursement anticipé automatique, à l'échéance :
  - l'opportunité de recevoir, en plus du capital initialement investi<sup>(1)</sup>, un coupon brut de 5,10 %<sup>(2)</sup> par année écoulée (soit 51 %<sup>(2)</sup>), si le niveau final de l'indice est supérieur ou égal à 90 % de son niveau initial à la date de constatation finale.
  - le remboursement du capital initialement investi<sup>(1)</sup> dès lors que le niveau final de l'indice est supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial à la date de constatation finale.
  - **Dans le cas contraire, vous subissez une perte partielle ou totale du capital initialement investi<sup>(1)</sup>.**

## ➤ En détail

### Date de constatation initiale

Le 11 août 2017, le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est retenu comme niveau initial.

### Un remboursement anticipé automatique possible chaque année, à partir de l'année 4...

À l'une des dates de constatation intermédiaire (le 11 août 2021, le 11 août 2022, le 11 août 2023, le 12 août 2024, le 11 août 2025 ou le 11 août 2026), si l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> clôture au moins à 90 % de son niveau initial, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation.

Vous recevrez<sup>(3)</sup>, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante (le 25 août 2021, le 25 août 2022, le 25 août 2023, le 26 août 2024, le 25 août 2025 ou le 25 août 2026) :

- Le **capital initialement investi<sup>(1)</sup>**
  - Et un coupon brut<sup>(2)</sup> de 5,10 % par année écoulée, soit :
  - **20,40 %** si le remboursement a lieu en année 4,
  - **25,50 %** si le remboursement a lieu en année 5,
  - **30,60 %** si le remboursement a lieu en année 6,
  - **35,70 %** si le remboursement a lieu en année 7,
  - **40,80 %** si le remboursement a lieu en année 8,
  - **45,90 %** si le remboursement a lieu en année 9,

Le remboursement automatique anticipé met fin au support<sup>(3)</sup>.

### ...ou un remboursement à l'échéance, l'année 10

Le remboursement anticipé automatique du support n'a pas eu lieu et le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final (le 25 août 2027) :

- **Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 11 août 2027), est supérieur ou égal à 90 % de son niveau initial, alors vous recevrez<sup>(3)</sup>, à la date de remboursement final :**
  - Le capital initialement investi<sup>(1)</sup>
  - Et un gain de 51 %<sup>(2)</sup> (soit un coupon brut de 5,10 % par année écoulée)
- **Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 11 août 2027), est strictement inférieur à 90 % de son niveau initial, mais supérieur ou égal à 50 % de ce niveau initial, alors vous recevrez<sup>(3)</sup>, à la date de remboursement final :**
  - Le capital initialement investi<sup>(1)</sup>
- **Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 11 août 2027), est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital), alors vous recevrez<sup>(3)</sup>, à la date de remboursement final :**
  - Le capital initialement investi<sup>(1)</sup> diminué de la baisse finale de l'indice

**Dans ce scénario, vous subissez une perte partielle ou totale du capital.**

(1) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.) et du garant de la formule (BNP Paribas S.A.) et mise en résolution du garant de la formule.

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(3) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus mais le contrat se poursuit.

# Principales caractéristiques du support

Code ISIN :	FR0013241528
Forme juridique :	Certificats, titres de créance de droit français présentant un <b>risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance</b>
Émetteur :	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's : A <sup>(1)</sup> )
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+ <sup>(1)</sup> )
Valeur nominale :	100 €
Souscription :	Du 2 mai 2017 au 28 juillet 2017 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)
Durée d'investissement conseillée :	10 ans maximum
Commissions de distribution :	Des commissions ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur au titre de cette transaction. Elles couvrent des frais de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 0,80 % TTC du montant de l'Émission. Le détail de ces commissions est disponible auprès du distributeur sur demande.
Sous-jacent :	Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis)
Date d'émission	15 mars 2017
Dates clés	<b>Date de constatation initiale :</b> 11 août 2017
	<b>Dates de constatation intermédiaire :</b>
	Année 4 : 11 août 2021
	Année 5 : 11 août 2022
	Année 6 : 11 août 2023
	Année 7 : 12 août 2024
	Année 8 : 11 août 2025
	Année 9 : 11 août 2026
	<b>Dates de remboursement anticipé automatique :</b>
	Année 4 : 25 août 2021
	Année 5 : 25 août 2022 <sup>(2)</sup>
	Année 6 : 25 août 2023 <sup>(2)</sup>
	Année 7 : 26 août 2024 <sup>(2)</sup>
	Année 8 : 25 août 2025 <sup>(2)</sup>
	Année 9 : 25 août 2026 <sup>(2)</sup>
	<b>Date de constatation finale :</b>
	Année 10 : 11 août 2027
	<b>Date de remboursement final :</b>
	Année 10 : 25 août 2027 <sup>(2)</sup>
Double valorisation :	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque jour ouvré où l'indice est calculé et publié, BNP Paribas Arbitrage S.N.C. fournira au distributeur une valorisation des titres de créance.</li> <li>Deux fois par mois, les titres de créance seront aussi valorisés par Pricing Partner, organisme indépendant du Groupe BNP Paribas.</li> </ul>
Cotation :	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg
Documentation juridique :	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prospectus de Base pour l'Émission de Certificats, approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le visa 16-238 en date du 9 juin 2016.</li> <li>Suppléments</li> <li>Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 15 mars 2017</li> <li>Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »)</li> </ul> <p>Le Prospectus de Base daté du 9 juin 2016 (le « Prospectus de Base Initial ») sera mis à jour aux alentours du 9 juin 2017 (le « Prospectus de Base Mis à Jour »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux titres des créance sont ceux décrits dans le Prospectus de Base Initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risques, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de Base Mis à Jour à compter de sa publication.</p> <p><b>La documentation juridique est disponible sur simple demande auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC 160/162 boulevard MacDonald 75019 Paris.</b></p>

(1) Notations de crédit au 16 mars 2017. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

## **Vous supportez le risque éventuel de faillite et/ou de défaut de paiement de l'Émetteur du support ou du Garant de la formule et/ou de mise en résolution du Garant de la formule.**

Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (25 août 2027 en l'absence de remboursement anticipé automatique). Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. **En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte partielle ou totale en capital non mesurable a priori. Il est à noter que le remboursement du support à la date de remboursement final peut aussi avoir lieu avec une perte en capital.** Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

**L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**



## AVERTISSEMENT

Le support en unités de compte MMA ITINÉRAIRES MAI 2017 a comme valeur de référence les «Titres» qui sont des certificats de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais), faisant l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et pouvant uniquement être utilisés comme actifs représentatifs d'une unité de compte de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. Les informations relatives aux Titres figurant dans ce document ne constituent qu'une présentation succincte de leurs caractéristiques et vous sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Aucune entité du Groupe BNP Paribas ne peut être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit, directes ou indirectes résultant notamment de l'affectation de versements effectués dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation ayant pour support les Titres. Vous devez procéder à votre propre analyse des risques et devez, si nécessaire, consulter préalablement vos propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel et ne vous en remettez à aucune entité du Groupe BNP Paribas sur ce point. Vous devez être conscient(e) d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement de vos versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux. Vous êtes invité(e) à vous procurer et à lire attentivement la documentation juridique afférente aux Titres avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Titres à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises.

La documentation juridique est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'émission de Certificats en date du 9 juin 2016, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 15 mars 2017 ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. Durant la période de souscription, le Prospectus de Base daté du 9 juin 2016 (le « Prospectus de Base Initial ») sera mis à jour aux alentours du 9 juin 2017 (le « Prospectus de Base Mis à Jour »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux Certificats sont ceux décrits dans le Prospectus de Base Initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risques, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de Base Mis à Jour à compter de sa publication.

Il est recommandé de lire attentivement la rubrique «Facteurs de Risques» du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

- **Risque lié au sous-jacent** – Le montant automatiquement remboursé dépend de la performance de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) et donc de l'évolution du marché actions européen.
- **Risques de marché** – Le prix du support en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice Euro Stoxx 50® se situe aux alentours du seuil des 50 % de baisse par rapport à son niveau initial mais également s'il se situe aux alentours de la barrière de remboursement, égale à 90 % de son niveau initial en cours de vie et à l'échéance.
- **Risque découlant de la nature du support** – En cas de sortie en cours de vie, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré pour l'assurance vie), la réorientation d'épargne (arbitrage) ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance vie ou de capitalisation)
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule (ou de mise en résolution du Garant de la formule), qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.

Il vous appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages de la transaction et d'un investissement dans les Titres, par le biais d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Aussi, il vous appartient d'obtenir toutes les informations complémentaires que vous estimerez nécessaires notamment auprès de vos conseils. Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un acte de démarchage, une invitation ou une recommandation en vue de l'achat, de la souscription ou de la vente des Titres ou de la conclusion d'un contrat ayant pour sous-jacent les Titres. L'émission des Titres ne constitue pas une offre au public dans la mesure où elle est adressée à un ou plusieurs investisseurs qualifiés au sens du droit positif français. Euro Stoxx 50® est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et est utilisé dans le cadre de licences. STOXX Limited et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Titres financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des Titres ou services basés sur l'indice. Pour de plus amples informations, vous êtes invité(e) à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

**MMA Vie Assurances Mutuelles** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118

**MMA Vie** - Société anonyme au capital de 142 622 936 euros, RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

